

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

---

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA  
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ  
INTÉRIEUR - (N° 812)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par  
Mme Hai, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER TER

Après le premier alinéa, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 1° A À la deuxième phrase du III, le mot : " État " est remplacé par le mot : " état "».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une faute d'orthographe à l'article 34 de l'ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017.